

DEF
Monsieur le Conseiller d'État
Frédéric Borloz
Rue de la Barre 8

1014 Lausanne

Lausanne, le 10 avril 2025

Prise de position de l'AVEP1 **Ouverture de négociations**

Monsieur le Conseiller d'État,

L'Assemblée générale de l'Association vaudoise des enseignant·es du cycle 1 (AVEP1) s'est réunie le 2 avril 2025.

Suite au refus du Grand Conseil de renvoyer la pétition « Plus de moyens financiers pour les classes 1-2P » au Conseil d'État, l'assemblée a voté à l'unanimité une prise de position « Pour des mesures concrètes, rapides et adaptées en 1-2P » (cf. pièce jointe).

Cette dernière mandate le Comité cantonal de la SPV et le comité de l'AVEP1 à négocier rapidement avec le DEF et la DGEO afin de mettre en place de nouvelles mesures pour les élèves et les enseignant·es 1-2P dès la rentrée scolaire 2025.

En surplus, une Assemblée générale extraordinaire AVEP1 en mai 2025 est potentiellement prévue pour informer les membres.

Dans l'attente d'une prompte et positive réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'État, l'expression de notre profonde reconnaissance.


Gregory Durand
Président SPV


Sophie Bähni
Présidente AVEP1

Annexe : Prise de position AVEP1



Prise de position Pour des mesures concrètes, rapides et adaptées en 1-2P

L'Assemblée générale de l'AVEP1 a pris connaissance avec regret des débats du Grand Conseil vaudois du mardi 4 mars 2025 relatifs au traitement de la pétition 1-2P qui demandait des moyens supplémentaires. En effet, la majorité des député·es a refusé le renvoi de cette pétition au Conseil d'État.

L'Assemblée générale de l'AVEP1 déplore, est choquée et en colère suite aux propos tenus par certain·es député·es de droite ainsi que de la non-prise en considération de la réalité vécue actuellement dans les classes 1-2P. Les baisses fiscales massives ont d'ores et déjà un impact concret sur la qualité des prestations aux élèves.

Depuis plusieurs années, l'AVEP1 dénonce les problématiques spécifiques rencontrées par et sur le terrain en 1-2P. En moins de 10 ans, plusieurs résolutions, dont « *Pour des effectifs de classe cohérents* » (2017), « *Transition préscolaire - scolaire : pour un meilleur accompagnement des élèves dans leur entrée à l'école* » (2022) ou la prise de position sur les difficultés rencontrées (2018), témoignent de cette urgence à mettre en place des mesures concrètes.

Dès lors, l'Assemblée générale de l'AVEP1 :

- Mandate le comité de l'AVEP1 et le Comité cantonal SPV pour négocier rapidement avec le Département et la DGEO pour répondre aux demandes du terrain afin de mettre en place de nouvelles mesures pour les élèves et les enseignant·es 1-2P dès la rentrée scolaire 2025.
- Mandate le comité de l'AVEP1 d'organiser une Assemblée générale extraordinaire en mai 2025 s'il considère que des informations importantes doivent être transmises ou si des décisions doivent être prises. Dans tous les cas, l'AVEP1 communiquera début mai 2025 pour tenir au courant ses membres.

L'AG de l'AVEP1
Pully, le 2 avril 2025